

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BUISSON Loïc, Maire.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents	00
Nombre de suffrages exprimés	11

Présents : BUISSON Loïc, MARTIN Isabelle, LAVEILLE Daniel, MALOT Michel, VAREN Jean, NOYELLES David, FILLIATRE Peggy, GOBE Amélie, POULAIN Sophie, DA SILVA Céline, DEPUYDT Eric

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	19 191.50
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	55 986.94

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	17 767.16
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	41 110.86

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00
En recettes pour un montant de :	0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	36 958.66
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	36 958.66
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	60 139.14
---	-----------

Délibération approuvée à 10 voix pour et 1 abstention.

Fait à La Heunière

Au registre sont les signatures,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Le Maire,

Loïc BUISSON

